



### Edito

Un cap est franchi !

Le recensement effectué au mois de mars 2022 vient de confirmer, par les chiffres, le dynamisme démographique ressenti sur la commune. Il était certain que les projets immobiliers, qui ont vu le jour depuis ces 3 ou 4 dernières années, allaient nous amener de nouveaux habitants et habitantes sur La Chapelle-Palluau. Aujourd'hui, le seuil des 1100 habitants est atteint et pour l'anecdote, il faut remonter le temps de près de 190 ans (année 1831) pour trouver un tel nombre de Chapellois et Chapelloises sur notre territoire communal.

Désormais, nous devons attendre l'officialisation de ce chiffre par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) afin que cette donnée quantitative puisse être prise en compte par les services de l'état. C'est une progression de près de 14 % de notre population par rapport au dernier recensement effectué en 2016.

Quelques projets immobiliers sont en cours de finition. D'autres vont voir le jour d'ici peu, mais sans être dans une proportion identique à celle que nous venons de connaître. L'attractivité de notre commune a ses limites. En effet, nous ne pourrions pas, de manière constante, assurer et assumer une telle croissance, qui, si l'on s'appuie sur un tel pourcentage de progression, nous amènerait à accueillir environ 150 habitants de plus à moyen terme. Ce n'est pas un objectif et de toute manière, les règles d'urbanisme inscrites dans le règlement du PLUI-H nous contraignent à une vigilance accrue sur les possibilités d'extension urbaine.

Pour autant, ce critère démographique est important et il conforte l'équipe municipale dans ses orientations prises sur la nécessité de maintenir et d'attirer des services et commerces de proximité essentiels à notre quotidien. L'étude engagée depuis quelques mois avec l'appui du cabinet PLANEN se poursuit et nous espérons avoir, d'ici quelques semaines, des éléments concrets nous permettant d'établir nos plans d'actions. Nous aimerions tous que ces démarches avancent un peu plus vite mais il faut faire preuve d'analyse, de sagesse et de patience pour éviter, du moins essayer, toute décision incongrue.



Xavier PROUTEAU

Séance du 12 janvier 2022

Délibérations prises

## Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable  
Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2021-24	9, rue de l'Ecole	AC 45	Terrain à bâtir	487 m <sup>2</sup>

- signature d'un devis le 30-11-2021 de 324 € avec l'entreprise « BTI » de Maché pour le contrôle des installations électriques dans les bâtiments communaux
- signature d'un devis le 01-12-2021 de 516 € avec l'entreprise « SNGE » de La Roche Sur Yon pour le contrôle annuel de l'électricité à l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 02-12-2021 de 338.69 € avec l'entreprise « Ouestotel » de Chauray pour l'achat de vaisselle pour la cantine
- signature d'un devis le 09-12-2021 de 1 440 € avec le géomètre Christophe Brétaudeau de La Roche Sur Yon pour la réalisation d'un document d'arpentage à la Rocherie (régularisation de tracé de parcelles)
- signature d'un devis le 16-12-2021 de 1 934.40 € avec l'entreprise « SPI2C » de Carquefou pour l'hydrocurage du réseau d'assainissement collectif impasse des Courrières, rue du Rocher et rue de la Joussemière
- signature d'un devis le 15-12-2021 de 840 € avec l'entreprise « Arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour divers travaux d'élagage
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 1 958.40 € avec l'entreprise « Avrit T.P. » d'Aizenay pour la réalisation d'un branchement à l'assainissement collectif rue de la Joussemière
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 943.80 € avec l'entreprise « Boutin » de Saint Avaugourd des Landes pour l'achat d'arbres pour l'aménagement extérieur de l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 699.36 € avec l'entreprise « G2LOCATION » d'Aizenay pour la location d'une mini-pelle et d'une remorque pour divers travaux dont l'aménagement extérieur de l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 17-12-2021 de 176.44 € avec l'entreprise « Espace Emeraude » de Challans pour l'achat de lames de tondeuse



## 1. Budget communal : restes à réaliser et autorisations de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

### RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

Article budgétaire et crédit disponible en fin d'année	Nature de la dépense ou recette	Créancier	N° du bon de commande ou du marché	Date de l'inscription	Dépenses engagées
<b>DEPENSES</b>					
2031	Etude de programmation urbaine	planen	Devis Délibération n° 6	15-06-2021 09-06-2021	Solde 14 844 €
<b>Total chapitre 20 : 49 981 €</b>					<b>14 844 €</b>
204172	Effacement de réseaux place de l'église	SYDEV	Convention 2020.ECL.0393	22-09-2020	4 663 €
204172	Effacement de réseaux place de l'église	SYDEV	Convention 2020.THD.0021	17-09-2020	10 237 €
204172	Effacement de réseaux place de l'église	SYDEV	Convention 2020.ECL.0379	17-09-2020	2 496 €
<b>Total chapitre 204 : 28 122 €</b>					<b>17 396 €</b>
21311	Réfection du mur à la mairie	BF maçonnerie déco	devis	04-12-2018	9 094 €
2152	Réalisation d'une aire de covoiturage	Sedep	Devis	13-11-2021	18 170 €
21568	Installation d'un P.I. aux Athuis	Vendée Eau	devis	15/10/2021	3 564 €
2183	Ordinateur portable maire	CCVB	devis	13/10/2021	1 295 €
2188	Vaisselle pour la cantine	Ouestotel	devis	02/12/2021	339 €
<b>Total chapitre 21 : 39 958 €</b>					<b>32 462 €</b>
2313-22	Cabinet Vallée	Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace A'Capella	A.E. et délib	24-07-2018	Solde 2 469 €
2313-23	Construction de 3 logements pour les aînés		Délibération du 05-11-2019	05-11-2019	
2313-23	MO	Cabinet rigolage	A.E.	28-08-2020	Solde 13 887 €
2313-23	Lot 1 à 13	Diverses entreprises	A.E. Délibération n° 5	26-06-2021 09-06-2021	Dont 405 548€
2313-23	Contrôle technique	Socotec	A.E.	06-06-2020	Solde 1 521 €
2313-23	Mission SPS	SOV	A.E.	26-08-2020	3 071 €
2313-23	Aménagement terrain	SEDEP	Devis D12000294	19-11-2020	2 370 €
<b>Total opération 23 : 428 866€</b>					<b>428 866 €</b>
<b>TOTAL : 493 568 €</b>					



RECETTES					
1323	Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2018PTC-PAT-194	19-07-2018	Solde 13 322 €
1323	Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2019PTC-PAT-282	18-07-2019	1 480 €
1328	Restauration des tableaux	Fondation du patrimoine	Convention de souscription	21-11-2018	3 000 €
1328	Restauration des tableaux	Fondation du patrimoine	Convention de souscription	14-12-2018	2 000 €
1312	Aire de covoiturage	Région FRDC	Arrêté n° 2021_13330	29-09-2021	3 028 €
1313	3 locatifs pour les aînés	Département	Convention n° 2021-AGCSOUTIEN-35	25-02-2021	17 371 €
1331	3 locatifs pour les aînés	Etat DSIL	Arrêté n° 21DRCTAJ-238	29-04-2021	122 819 €
<b>TOTAL : 163 020 €</b>					

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2021 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitre 20 : 73 027 €, chapitre 21 : 53 173 €, chapitre 23 et opérations d'équipement : 614 317 €) se sont élevés à 740 517 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2022 s'élève à 185 129 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- Article 2051 : achat fonds de commerce avec frais de notaire : 38 500 €
- Article 2111 : Achat terrains nus : 13 231 € avec les frais de notaire
- Article 2161 : restauration de tableaux à l'église : 15 239 €

- Article 2188 : achat d'un container : 9 000 €
- Article 2313 : travaux de rénovation : 30 000 €

- Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2022



## 2. Budget assainissement : restes à réaliser et autorisations de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le maire expose :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues. Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit : les crédits ouverts au budget primitif 2021 afin de financer les dépenses d'équipement (chapters 20, 21, 23 et opérations d'équipement) se sont élevées à 357 565 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2022 s'élève à 89 391 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- Article 2158 : création de branchements Eaux Usées : 7000 €

- Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2022.

## 3. Subvention de fonctionnement OGEC : 1<sup>er</sup> acompte 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privée,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fusion des 2 OGEC qui devient l'OGEC RPI Palluau - La Chapelle-Palluau domicilié au 15 rue du Pont Chanterelle 85670 Palluau à compter du 15-12-2020. En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser sont les

suivantes, sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2020-2021 est de 770.81 € pour 76 élèves (effectif septembre 2021-2022) répartis comme suit :

- Ecole Saint Joseph de La Chapelle-Palluau : 45 élèves chapellois
- Ecole Saint Agnès de Palluau : 31 élèves chapellois



Le 1<sup>er</sup> acompte 2022 s'élève à  $76 \times 770.81 \text{ €} / 2 = 29\,290.78 \text{ €}$

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à mandater cette somme à l'article 6558 sachant qu'un crédit de 58 600 € sera voté à cet article pour le Budget Primitif 2022.

#### 4. SYDEV : proposition de travaux de maintenance d'éclairage public 2022

La commune possède 206 points lumineux. Le conseil municipal valide à l'unanimité la contribution financière qui s'élève à 2 659.86 € pour 3 passages par an (rappel contribution 2021 : 2 525.33 €). La dépense énergétique 2022 pour l'éclairage public est estimée à 7 800 € (en 2021, la dépense estimée était de 5 371 €)

#### 5. Classement dans la voirie communale d'une portion de 170 ml de l'ancienne R.D. allant au vieux pont

Le conseil municipal décide le classement dans la voirie communale d'une portion de Route Départementale D2978 PR 0+000 à 0+170 qui va vers le vieux pont pour une longueur de 170 ml moyennant une soulte de 12 000 € de la part du Département qui compensera l'absence de remise en état avant son classement dans la voirie communale.

#### 6. Demande de remboursement d'un acompte de 288 € pour l'annulation de la location de l'Espace A'Capella le 31-12-2021

Le conseil municipal émet un avis favorable.

#### 7. Délibération sur le télétravail

Un projet de délibération a été envoyé au comité technique de la maison des communes. Ce dernier réuni le 29-11-2021, est composé de deux groupes :

- Un groupe des représentants du personnel qui a émis un avis défavorable car pas d'indemnisation forfaitaire + condition d'ancienneté d'un an pour les contractuels
- Un groupe des représentants des collectivités qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve le projet de délibération tel qu'il lui est présenté.

#### 8. Proposition de recrutement d'un Contrat à Durée Déterminée pour le service « cantine » et la surveillance de la cour d'école

Suite au départ d'un agent employé par l'intermédiaire de l'association « tremplin », un agent doit être recruté du 13-01-2022 au 04-02-2022 pour la surveillance de la cour d'école et le service à la cantine de 12h15 à 13h30 pendant les jours scolaires. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder au recrutement.

#### Informations diverses

#### Travaux en régie : 7 982.59 €

Espace A'Capella :

Pose de la signalétique sur le mur : 2 645,76 €  
Marquage au sol aire de covoiturage : 1 265,34 €  
Création et aménagement d'un grenier dans le local de stockage : 1 836,09 €

Electrification de l'atelier communal : 2 235,40 €

#### Séance du 2 février 2022

#### Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2022-1	Rue de l'école	AC 45	Terrain à bâtir	487 m <sup>2</sup>
IA 2022-2	16, rue des Sables	AC 95	Maison individuelle	414 m <sup>2</sup>

- signature d'un devis le 05-01-2022 de 4 992 € avec l'entreprise « Avrit TP » d'Aizenay pour le curage des fossés
- signature d'un devis le 06-01-2022 de 1 656 € avec l'entreprise « Biron » de Beaufou pour l'élagage des arbres pour le passage de la fibre
- signature d'un devis le 12-01-2022 de 20 376.34 € avec l'entreprise « Arrivé maçonnerie » de La Chapelle-Palluau pour la rénovation de la couverture de l'ancienne mairie
- signature de 3 devis le 12-01-2022 pour un montant total de 2 121.50 € avec l'entreprise « Eric Gilbert » de La Chapelle-Palluau pour l'entretien des sentiers





- pédestres, du terrain de foot et le broyage de divers terrains
- signature d'un devis le 12-01-2022 de 110.40 € avec l'entreprise « Routhiau » d'Aizenay pour l'achat d'un chargeur de batterie
- signature d'un devis le 18-01-2022 de 90.20 € avec l'entreprise « le Froid Vendéen » de Venansault pour le changement d'un joint à l'armoire froide de la cantine
- signature de deux devis le 19-01-2022 pour un montant global de 184.50 € avec l'entreprise « G2location » d'Aizenay pour la réparation de la tondeuse et de la débroussailleuse

## Délibérations prises

### **1. Convention marché assurances**

L'échéance des différents contrats d'assurance est au 31/12/2022. Il s'agit de :

- la protection juridique des élus et des fonctionnaires
- les dommages aux biens (bâtiments communaux)
- la mission collaborateur (utilisation des véhicules personnels par les agents)
- la responsabilité civile
- les véhicules
- le dommage environnement (lagune)

Ces contrats avaient été souscrits au 01-01-2017 pour une durée de 5 ans après une consultation suite à l'adhésion d'un groupement de commandes réunissant plusieurs communes.

Le Conseil Municipal décide de mandater le cabinet Riskomnium pour une mission d'assistance afin de préparer ce nouveau marché et d'adhérer au groupement de commandes.

### **2. Reprise de la voirie aux Démeries : réception des travaux le 06-10-2021**

Le lotisseur privé a demandé le transfert de la voie qui dessert les numéros de voie 5-7-9-11-13 et 15 impasse des Démeries dans la voirie communale à savoir :

- Parcelle AB 200 pour une contenance de 578 m<sup>2</sup> dont la longueur est de 90 mètres
- Parcelle AB 129 c pour une contenance de 194 m<sup>2</sup> dont la longueur est de 20 mètres

Le conseil municipal émet un avis favorable et précise que les frais d'acte sont à la charge du lotisseur.

### **3. Refaire la délibération sur le Classement dans la voirie communale d'une portion de 205 ml et non de 170 ml de l'ancienne R.D. allant au vieux pont**

Sur demande du Département, le conseil municipal annule et remplace la délibération du 12-01-2022 concernant le classement dans la voirie communale d'une portion de Route Départementale D2978 PR 0+000 à 0+205 qui va vers le vieux pont pour une longueur de 205 ml au lieu de 170 ml moyennant une soulte inchangée de 12 000 € de la part du Département qui compensera l'absence de remise en état avant son classement dans la voirie communale. Cette reprise ne se fera si et seulement si le Département s'engage à verser la somme de 12 000 € avant le 31/12/2022 (ou notification par un arrêté d'attribution avant cette date).



Séance du 9 mars 2022

### **Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)**

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable  
Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2022-3	1 impasse des Frênes	AB 57	Maison individuelle	637 m <sup>2</sup>
IA 2022-4	2 impasse des Cormiers	AB 51	Maison individuelle	762 m <sup>2</sup>

### **Signature des devis suivants :**

- le 25-01-2022 de 264 € avec « e collectivités » pour le renouvellement de la signature électronique du maire
- le 28-01-2022 de 4 513.04 € avec l'entreprise « SARL Eric GUILLET » d'Aizenay pour la réfection de l'enduit au 17, rue des Sables (ancienne mairie)
- le 03-02-2022 de 4 653.60 € avec l'entreprise « AVRIT TP » d'Aizenay pour la création d'un réseau Eaux Pluviales impasse de la Marzelle
- le 09-02-2022 de 425 € avec l'entreprise « G2location » d'Aizenay pour l'achat d'une élagueuse
- le 09-02-2022 de 102 € avec l'entreprise « Fabrègue » de St Yriex La Perche pour la reliure d'un registre de délibérations
- le 17-02-2022 de 960 € avec l'entreprise « Arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour vérifier « l'état de santé » des Marronniers Place de l'église

- le 23-02-2022 de 630.32 € avec l'entreprise « Galip'automobiles » de La Chapelle-Palluau pour la réparation du véhicule « kangoo renault »
- le 24-02-2022 de 109 € avec l'entreprise « G2location » d'Aizenay pour la réparation de la débroussailleuse
- le 25-02-2022 de 259.38 € avec l'entreprise « Wurth » pour l'achat de « super absorbant » pour la voirie
- le 26-02-2022 de 90 € avec l'entreprise « Eric Gilbert » de La Chapelle-Palluau pour 1 passage de tonte au vieux pont route d'Aizenay
- le 02-03-2022 de 1 200 € avec l'entreprise « Arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour divers travaux d'élagage, taille d'arbres pour le passage de la fibre

## Délibérations prises

### 1. Vote des comptes de gestion 2021 des budgets communal, assainissement et lotissement « Les Rouillères »

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 des budgets communal, assainissement et lotissement « Les Rouillères ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 2. Vote du compte administratif du budget communal

Sous la présidence de Mme Valérie JOLLY 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif **communal 2021** qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	495 692.18 €
Recettes	742 502.83 €
Résultat excédentaire reporté 2020 :	354 481.50 €
Excédent de clôture 2021 :	601 292.15 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	396 031.10 €
Recettes	546 040.58 €
Résultat déficitaire reporté 2020	- 122 209.88€
Excédent de clôture 2021	27 799.60 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	493 568 €
Recettes	163 020 €
Déficit de financement des R.A.R.	330 548 €
Excédent de financement :	0 €

Hors de la présence de Xavier PROUTEAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

### 3. Vote du compte administratif du budget assainissement

Sous la présidence de Madame Valérie JOLLY 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du **budget assainissement 2021** qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	37 107.91 €
Recettes	88 324.99 €
Excédent reporté 2020 :	+ 101 921.86 €
Excédent de clôture 2021 :	+ 153 198.94 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	82 353.30 €
Recettes	30 101.26€
Excédent reporté 2020	+ 183 918.14 €
Excédent de clôture 2021	+ 131 666.10 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Déficit de financement des R.A.R.	0 €
Déficit de financement :	0 €

Hors de la présence de Xavier PROUTEAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

## 4. Vote du compte administratif du budget lotissement « Les Rouillères »

Sous la présidence de Mme JOLLY Valérie 1ère adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du **budget lotissement « Les Rouillères » 2021** qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	88 661.35€
Recettes	141 756.14 €
Excédent 2020 reporté	2 973.82 €
Excédent de clôture 2021	56 068.61 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	0 €
Recettes	88 136.14 €
Déficit 2020 reporté	- 166 579.88 €
Déficit de clôture 2021	- 78 443.74 €

Hors de la présence de Xavier PROUTEAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement « Les Rouillères » 2021.

## 5. Création d'un poste d'agent d'entretien pour l'entretien des bâtiments communaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent d'agent d'entretien ménager des bâtiments communaux dont l'espace A'Capella à raison de 18h par semaine. Il est précisé que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose en son article 3-3, que des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels notamment pour pourvoir tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants sans avoir à démontrer qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté » préalablement au recrutement de l'agent contractuel.

Une expérience professionnelle est exigée et la rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré 343. En 2022, la population chapelloise légale est de 953.

## 6. Consultation pour une étude diagnostic assainissement et demande de principe d'une subvention départementale et de l'agence de l'eau

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à consulter 3 cabinets d'étude pour la réalisation d'une étude de diagnostic assainissement obligatoire et valable 10 ans.

Le coût estimé est de 40 000 € environ avec une aide estimée du département de 10% et de l'agence de l'eau de 50%.



L'objet de cette étude est la réalisation :

- d'un diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la lagune qui traite les eaux usées de la commune afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu, de prendre en compte les perspectives d'urbanisation (PLUiH validé) ;
- d'un schéma directeur d'assainissement qui vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU), et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, et à contribuer aux objectifs du Sdage Loire-Bretagne.

L'étude vise également (si nécessaire) à initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de sa gestion patrimoniale.

Suite à cette étude, il est proposé de reporter la procédure de contrôle des branchements des particuliers au réseau d'assainissement collectif.

Une réunion avec le service de l'eau du Département est prévue le jeudi 07-04-2022 à 14h pour le choix du cabinet.

## 7. Convention avec la commune de Palluau portant sur la participation à l'installation d'un poteau incendie au lieu-dit « La Bonnetière »

L'installation de poteaux incendie est désormais obligatoire dans les lieux-dits non équipés mais habités. La Commune de Palluau est sollicitée pour installer un poteau incendie au lieu-dit de la Bonnetière mais deux habitations se trouvent sur la commune de La Chapelle-Palluau. Le coût de cette installation est de 2 461.41 € (devis de Vendée eau). Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Palluau qui détermine une participation financière de la commune de La Chapelle-Palluau à 812.27 €.

### Informations diverses

#### 1. Proposition d'optimisation des horaires d'éclairage public

Le SYDEV coordonne depuis 2006 des groupements d'achat de fourniture d'énergie d'éclairage public pour le compte de ses adhérents.

Après une mise en concurrence réalisée en 2020, le SYDEV a attribué le marché subséquent n°1 à l'accord-cadre « Acheminement et fourniture d'électricité » à la société ENGIE pour assurer la fourniture d'électricité pour la période de 2021 à 2023. Comme évoqué lors des derniers Comités Territoriaux de l'Énergie, depuis plusieurs mois, les marchés de l'énergie connaissent de fortes tensions, engendrant de manière durable et sans précédent une hausse des prix des énergies et tout particulièrement de l'électricité.

Il en résulte, pour l'année 2022 et sur la base des consommations de 2020, une augmentation d'environ 44% des coûts de fourniture pour l'éclairage public. Face à cette crise énergétique, le SYDEV va poursuivre la rénovation des parcs d'éclairage public et la diminution des puissances installées, grâce notamment à l'utilisation de la LED. Cependant, ces démarches nécessitent des investissements lourds et s'inscrivent sur un temps long. La solution la moins coûteuse et la plus rapide pour réduire la facture d'électricité consiste à diminuer les temps d'allumage. Le Comité Syndical du 16 décembre 2021 a décidé que le SYDEV prenne à sa charge les prestations de réglages des horaires sur les années 2022 et 2023 (hors éventuels frais de câblage liés) dès lors qu'elles sont réalisées à l'échelle du parc et dans la limite d'une intervention par adhérent.

A titre indicatif, éteindre dès 22h les armoires déjà en temporaire de 23h à 6h permet une réduction de la facture de 10% (éteindre dès 21h30 une réduction de 14%, dès 21h une réduction de 18% et dès 20h30 de 20%).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'avancer à 21h30 l'extinction de l'éclairage public au lieu de 23h en conservant 4 points lumineux situés à des lieux stratégiques qui sont éclairés de façon permanente la nuit.



### Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable  
Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2022-3	1, impasse des Frênes	AB 57	Maison individuelle	637 m <sup>2</sup>
IA 2022-4	2, impasse des Cormiers	AB 51	Maison individuelle	762 m <sup>2</sup>
IA 2022-5	12, rue des Charmes	AB 68	Maison individuelle	672 m <sup>2</sup>
IA 2022-6	1, bis impasse du Grand Chemin	AB 212	Terrain à bâtir	488 m <sup>2</sup>

### Signature des devis suivants :

- le 23-03-2022 de 650 € avec l'entreprise « A.G.I.R. » de Bazoges en Paillers pour le repérage amiante au périscolaire
- le 23-03-2022 de 180 € avec l'entreprise « Arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour le nettoyage d'une gouttière à l'église
- le 23-03-2022 de 16 368.13 € avec l'entreprise « Coulon Febvre » de Palluau pour l'achat d'ouvertures pour la réhabilitation de l'ancienne mairie
- Le 23-03-2022 de 138.01 € avec l'entreprise « G2location » d'Aizenay pour le ponçage du parquet pour la réhabilitation de l'ancienne mairie
- Le 23-03-2022 de 737.66 € avec l'entreprise « Sonepar » de Challans pour l'achat d'un chauffe-eau pour la réhabilitation de l'ancienne mairie
- le 23-03-2022 de 3 875.80 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour l'achat de peinture et de revêtement pour le sol concernant la réhabilitation de l'ancienne mairie
- le 09-03-2022 de 1 204.80 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour l'achat de produit concernant la réfection de la façade de l'ancienne mairie
- le 16-03-2022 de 359.30 € avec l'entreprise « Routhiau » d'Aizenay pour l'achat d'une scie radiale
- le 16-03-2022 de 2 306.82 € avec l'entreprise « Billaud Segeba » d'Aizenay pour la réparation du tracteur
- Le 16-03-2022 de 1 195.80 € avec l'entreprise « Vertys » de Fontenay le Comte pour l'achat d'engrais au terrain de foot



Le 16-03-2022 de 3 673.19 € avec l'entreprise « Vertys » de Fontenay le Comte pour le défeutrage et le regarnissage du terrain de foot  
 - Le 09-03-2022 de 573.12 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour l'achat d'un revêtement moquette pour l'espace A'Capella



## Délibérations prises

### **1. Vote du budget primitif communal 2022 et affectation du résultat 2021**

Approbation du conseil municipal à l'unanimité. (Voir pages 13-14)

### **2. Vote des subventions 2022**

Association	Subvention attribuée
Association foncière de remembrement	1 000 €
AFN (Anciens combattants)	200 €
APEL (association des parents d'élèves de l'école privée)	760 €
Tempo (école de musique)	240 €
USSEPLCP (football)	400 €
Association sportive du collège St Paul	180 €
A.P.E. (association des parents d'élèves de l'école publique de Palluau)	220 €
Les Restos du cœur	300 €
Les amis de la résidence St Pierre	300 €
Ils elles dansent de St Etienne du Bois	200 €
Basket Club de Palluau	160 €
MFR Les Achards	50 €
MFR Challans	50 €
B.T.P. et C.F.A. La Roche Sur Yon	100 €
IFACOM – C.F.A. La Ferrière	50 €
A.D.M.R. d'Aizenay	944 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>5 154 €</b>

### **3. Vote des 3 taxes (article comptable 7311) : pas d'augmentation des taux**

	Base 2021	Taux 2021	Total 2021	Base 2022	Taux 2022	Total 2022
Taxe foncière bâti	539 198	35.55 %	191 684.88 €	578 600	35.55 %	205 692.30 €
Taxe foncière non bâti	60 588	51.46 %	31 178.58 €	62 400	51.46 %	32 111.04 €
Reliquat taxe habitation			10 839 €			11 676 €
Compensation état taxe habitation			71 648 €			77 821 €
Compensation état autres taxes			4 365 €			4 339 €
<b>TOTAL</b>			<b>309 715.46 €</b>			<b>331 639 €</b>

### **4. Récapitulatif des emprunts en cours**

- 1- DEXIA : 210 000 € pour les entrées de bourg contracté le 01-07-2010 pour une durée de 15 ans (fin le 01-04-2025)
- 2- Crédit Mutuel : 115 000 € voirie route de la Brunière contracté le 31-12-2017 pour une durée de 10 ans (fin le 30-09-2027)
- 3- Crédit Agricole : 400 000 € pour la construction de 3 locatifs pour les aînés contractés le 15-07-2020 pour une durée de 15 ans (fin le 15-04-2035)
- 4-

### **5. Vote du budget assainissement 2022 et affectation du résultat 2021**

Approbation du conseil municipal à l'unanimité

Voir tableau pages 13-14.

### **Travaux à venir 2022-2023 :**

- 1) Étude diagnostic
- 2) Contrôle caméra rue du Rocher
- 3) Divers raccordements dont la zone artisanale
- 4) Contrôle des branchements à l'assainissement collectif

### **6. Vote du budget lotissement 2022 et affectation du résultat 2021**

Reste à réaliser en dépenses : finition voirie + éclairage public + solde honoraires maîtrise d'œuvre : 100 000 €

Reste à réaliser en recettes (1 lot en attente signature notaire) : 36 935 €

On réintègre dans le budget communal la parcelle :

- AD 176 de 755 m<sup>2</sup> sur laquelle se construisent les 3 locatifs pour les aînés

Une subvention du budget communal de 54 245 € devra être versée

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

Voir tableau pages 12-13.

## 7. Approbation de l'avenant 1 de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) entre la CAF et la CCVB

Cet avenant permet d'aboutir l'élaboration de la C.T.G. en intégrant les 3 derniers volets thématiques du projet social "Vivre et grandir ensemble" (enfance, jeunesse, accompagnement social).

Diffusion d'un film de 8 minutes pour une meilleure compréhension.

La signature de l'avenant sera effectuée lors d'un prochain conseil communautaire lorsque toutes les communes auront délibéré.

Un 2<sup>nd</sup> avenant interviendra en cours d'année pour valider le schéma de coopération (moyens humains et financiers pour la coordination du projet social).

La CAF, la Communauté de Communes, les communes ont signé le 16 septembre 2021 la Convention Territoriale Globale pour mettre en œuvre le projet social de territoire « Vivre et grandir ensemble » pour les années 2021-2024.

Cette convention a permis de valider les 3 premiers volets du projet (petite enfance, parentalité, accès aux services administratifs et démarches en ligne) et de s'engager à finaliser les 3 derniers (enfance, jeunesse, accompagnement social) ;

3 groupes de travail thématiques composés d'élus, professionnels, habitants, membres du conseil de développement se sont réunis pour co-construire les enjeux et le plan d'actions sur la base d'un diagnostic partagé. Leurs travaux ont été enrichis par la réflexion des commissions communautaires et validés lors du comité de pilotage du 24 février.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la CTG intégrant les volets enfance, jeunesse, accompagnement social ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la CTG ;
- de charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

## 5. Renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétences

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L5134-20, L5134-24 à L5134-29 ;

Vu la Circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant la délibération du 06-07-2021 concernant le recours à un contrat P.E.C. ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de renouveler pour un an le recours à un contrat Parcours Emploi Compétences pour l'emploi d'un agent polyvalent des services techniques pour la maintenance des bâtiments, l'entretien paysager et de la voirie ;
  - o Motif du recours : renfort d'équipe
  - o Durée du contrat : du 07-04-2022 au 06-04-2023
  - o Temps de travail : 35 heures
  - o Nature des fonctions : maintenance des bâtiments communaux, entretien paysager et travaux de voirie
  - o Niveau de recrutement : catégorie C
  - o Pas de conditions particulières de recrutement
  - o Niveau de rémunération : définie selon le montant du SMIC en vigueur.
  - o Prise en charge de 40% pour 20h par l'état.
- De faire une demande d'aide au tutorat d'accompagnement des personnes en situation de handicap au FIPHP (Fonds insertion des Personnes Handicapés) à raison de 228h par an. »

### Informations diverses

#### 1. Espace A'Capella : recrutement + projet achat autolaveuse + bilan investissement

- Très peu de candidatures pour le poste d'agent d'entretien ménager à raison de 18h par semaine. Mais une personne a été recrutée et commencera le lundi 11-04-2022 en travaillant les lundi-mardi et jeudi pour un C.D.D. de 6 mois.
- Proposition d'achat d'une autolaveuse avec une démonstration sur place le mercredi 27 avril 2022

	H.T.	T.T.C.	Loc / mois sur 36 mois	Coût TTC
nilfisk	3 185.60 €	3 822.72 €	121.18 €	4 362.48 €
Mtn 85	3 078 €	3 693.60 €	En attente	

- Financement de l'investissement de l'espace A'Capella

DEPENSES		RECETTES	
	montant H.T.		montant
lever topographique	725,00 €	Région	84 000,00 €
étude de sol	2 269,00 €	Département	148 000,00 €
achat parcelle	48 624,20 €	Etat	300 000,00 €
maitrise d'œuvre	123 849,60 €		
travaux	1 335 138,36 €		
sécurité	9 268,25 €		
éclairage public	12 073,00 €		
Branchements eau-électricité-téléphone	5 738,50 €		
sono	32 880,00 €		
meublier	12 500,00 €		
cuisines	41 659,35 €		
assurance dommage ouvrage	10 461,10 €		
consultation des entreprises	1 427,28 €		
cloison coulissante	3 072,00 €		
regard cuisine	80,00 €		
extincteurs	1 374,00 €		
terrassement extérieur	1 685,00 €		
2 meubles bar	912,16 €		
laquage de tubes	350,00 €		
avocat	1 277,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 645 363.70 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>532 000,00 €</b>
<b>Coût total autofinancé par la commune : 1 113 364 €</b>			

## 2. Divers :

Rappel : lancement d'une campagne de sensibilisation au tri des emballages

## Culture

### Ateliers « Décorations de Noël »



Dans la continuité de ce qui a été réalisé pour les fêtes de fin d'année 2021/2022, la commission CCAPA poursuit sa réflexion sur la fabrication de décorations de Noël « faites maison ».

**Vous avez envie de créer et participer à embellir notre commune ?  
Venez vous inscrire en mairie ou par mail à [communication@lachapellepalluau.fr](mailto:communication@lachapellepalluau.fr) !**

Selon vos disponibilités, une première réunion de travail sera programmée au début de l'été.



# Bibliothèque

Depuis la parution de notre bulletin de décembre, il s'est encore passé beaucoup de choses à la bibliothèque et toute l'équipe des bénévoles est plus que jamais motivée pour vous apporter un maximum de distractions, qui nous permettent de vous retrouver pour passer des bons moments. Nos « après-midi jeux », tous les 15 jours, les mardis, sont maintenant des moments attendus par « TOUTES » .... oui, nous n'avons toujours pas de Messieurs qui veulent venir se joindre à nous !! pourtant, Messieurs, vous seriez les bienvenus.



Le 8 mars, nous avons passé un joyeux moment au restaurant pour fêter l'anniversaire de notre aînée « Monique ». N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous verrez que la bonne humeur est garantie.

Sur le premier trimestre 2022, nous avons continué nos animations pour les petits, principalement le samedi matin, puis une soirée « DOUDOUS » très réussie le 25 mars à 20 heures, qui a fait le bonheur de 25 enfants, des parents et des bénévoles qui ont animé la soirée.... sans oublier que les doudous étaient aussi de la fête et qu'ils ont aussi adoré !!!!!



Le mercredi 13 avril après-midi nous avons proposé un atelier créatif autour du thème de Pâques, qui a fait le bonheur de 22 enfants, des mamans présentes et des six bénévoles de la bibliothèque, qui ont participé à la confection de petits paniers et de leurs décorations, à la réalisation d'œufs décorés avec du découpage, des plumes, tous plus jolis les uns que les autres.

Après ces moments partagés où chacun y a mis tout son cœur, Dominique a donné le coup d'envoi pour la chasse aux œufs, sous un soleil radieux ; un moment de joie pour tous.



Et **une date à retenir** et à porter sur vos agendas...**le SAMEDI 14 MAI à 15H**, nous vous proposerons « **UN APRES MIDI EN CHANSONS** ».

Après cette longue période d'isolement et pour sortir d'un contexte qui est loin de nous remonter le moral, nous avons pensé qu'un moment festif ferait du bien à tout le monde.... quoi de mieux d'écouter de la musique, de chanter, de faire des jeux, et ensemble passer des moments joyeux.

Ce sont nos musiciens locaux qui animeront l'après-midi, Patrice BAERT, Daniel JACQUES et Sandrine RABILLER (chanteuse), eux-mêmes qui avaient fait un super show lors de notre soirée « années 80 » en 2019.

Nous sommes en pleins préparatifs pour cette animation « tout public » et nous espérons vous y voir nombreux ; le verre de l'amitié clôturera cet après-midi.



**Et pour les petits** : Animations prévues le samedi 21 mai et le samedi 11 juin de 10H30 à 11H30. Et après, nous penserons aux animations d'automne....



Bientôt une nouveauté dans votre bibliothèque, nous allons vous proposer des « **PUZZLES PARTICIPATIFS** » qui seront mis à votre disposition... On vient à la bibliothèque, on se pose un moment devant le puzzle pour y placer quelques pièces, et comme cela tout le monde pourra participer à sa réalisation.

Pour les beaux jours, nous mettrons à votre disposition des transats dans notre espace extérieur, afin que vous puissiez vous « poser un moment » avec un magazine, un livre ou pour discuter.

Vous trouverez dans ce bulletin, un questionnaire qui ne vous prendra pas beaucoup de temps, mais qui nous permettra de répondre le mieux possible à vos attentes.

**Et pour rappel, TOUT EST GRATUIT dans votre bibliothèque.**

Enfin, je terminerai pour faire un appel à BENEVOLAT ; nous avons besoin de renforcer notre équipe, alors si vous avez un peu de temps libre et que vous souhaitez rejoindre l'équipe, faites nous le savoir. A TRES BIENTOT.....

Dominique DESMONS

# Finances

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT (TTC) PREVISIONNEL 2022

### Les Recettes :

70- produits des services-du domaine et ventes diverses	54 000 €
73- impôts et taxes	488 953 €
74- dotations, subventions et participations	175 542€
75- autres produits de gestion courante	26 327 €
77- produits exceptionnels	0 €
042- écritures comptables, opérations d'ordre	80 000 €
013 – atténuation de charges	612 €
002 résultat reporté de 2021	270 744 €

**Total des recettes : 1 096 178 €**

### Les Dépenses :

011- charges à caractère général	293 421 €
012- personnel	313 001 €
65- autres charges de gestion courante	150 260 €
66- charges financières	5 746 €
67- charges exceptionnelles	56 745 €
042- écritures comptables, opérations d'ordre	5 270 €
021- virement à la section d'investissement	271 735 €

**Total des dépenses : 1 096 178 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT PREVISIONNEL 2022

### Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles dont étude diagnostic + contrôle caméra rue du Rocher : 66 735 €	Taxes de raccordement suite à constructions : 50 000 €
	Redevance assainissement : 50 000 €
Dotation aux amortissements : 29 093 €	Dotation aux amortissements : 13 882 €
Virement section d'investissement : 171 192 €	Excédent 2021 : 153 138 €
<b>Total des dépenses : 267 020 €</b>	<b>Total des recettes : 267 020 €</b>



### Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Amortissement des subventions: 13 882 €	Dotation aux amortissements : 29 093€
Dépenses réelles dont création de branchement, raccordement zone artisanale, futur commerce : 329 274€	Récupération de la TVA : 11 204€
	Excédent 2021 reporté : 131 667 €
	Virement à la section de fonctionnement : 171 192 €
<b>Total : 343 156 €</b>	<b>Total : 343 156 €</b>

## BUDGET INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2022

### Les Recettes :

Virement de la section de fonctionnement :	271 735 €
Récupération de la TVA sur travaux 2021 :	37 182 €
Taxes d'aménagement :	20 001 €
Subvention pour une aire de covoiturage :	3 028 € en R.A.R.
Caution rendue aux locatifs :	900 €
Subventions pour restauration des tableaux :	19 802 € en R.A.R.
Subventions départementale et état (locatifs pour les aînés) :	140 190 € en R.A.R.
Ecritures comptables ou opération d'ordre :	5 270 €
1068- réserves sur excédent de fonctionnement 2021 :	330 548 €
Excédent 2021 :	27 799€

**Total des recettes: 856 455 €**

### Les investissements (dépenses) :

Remboursement capital des emprunts :	63 002 €
Effacement de réseaux place de l'église :	17 396 € en R.A.R.
Remboursement frais école publique de Palluau :	5 270 €
Etude de programmation urbaine :	14 844 € en R.A.R.
Réhabilitation du mur du jardin de la mairie :	9 094 € en R.A.R.
Matériel, mobilier, panneaux et informatique :	17 678 €
Réalisation d'une aire de covoiturage :	18 170 € en R.A.R.
Création d'un réseau d'eau pluviale :	4 654 €
Poteaux incendie :	4 377 €
Licence bar-tabac :	38 500 €
Caution versée par les locataires :	900 €
Container :	9 000€
Éclairage public sentier des vignes :	4 270 €
Réintégration parcelle AD 176 venant du budget lotissement :	31 195 €
Achat de terrain + bien sans maitre :	15 000 €
Décoration de Noël :	4 000 €
Reprise des concessions au cimetière :	15 000 €
Restauration des tableaux à l'église :	15 239 €
Travaux de voirie :	15 000€
Réhabilitation de l'ancienne mairie (toiture + enduit) :	30 000€
Solde construction Espace A'Capella :	2 469 € en R.A.R.
Construction de 3 logements aînés :	426 397 € en R.A.R.
Ecritures comptables ou opération d'ordre dont travaux en régie :	80 000 €
Autres travaux pour équilibrer le budget :	15 000 €

**Total des recettes : 856 455 €**

R.A.R. : Reste à réaliser

### Fonctionnement :

RECETTES	DEPENSES
Excédent 2021 reporté : 56 069 €	Finition voirie + solde maitrise d'oeuvre + 9 candélabres : 100 000 €
Vente de terrains : 36 935 €	
Régularisation TVA : 10 €	Régularisation TVA : 10 €
Réintégration d'une parcelle dans le budget communal : 31 195 €	
Subvention communale : 54 245 €	
Stock final : écriture comptable : 0 €	Annulation du stock initial : Ecriture comptable : 78 444 €
<b>Total : 178 454 €</b>	<b>Total : 178 454 €</b>

### BUDGET LOTISSEMENT PREVISIONNEL 2022

#### Investissement :

RECETTES	DEPENSES
Ecritures de stocks : 78 444€	Ecritures de stocks 78 444 €
<b>Total : 78 444 €</b>	<b>Total : 78 444 €</b>



## ➤ Éclairage public – nouveaux horaires



Dans un souci écologique et économique, le conseil municipal a acté lors du conseil municipal du 9 mars, l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Après le passage du SYDEV, l'éclairage public sera éteint de 21h30 à 6h00 sur la commune.

5 secteurs lumineux resteront en service de façon permanente pour des raisons de sécurité aux croisements stratégiques :

- Rue des Sables – Rue du Petit Fief
- Périscolaire Rue de Douin
- Route des Sables, devant mairie
- Route de Maché
- Giratoire Route d'Aizenay

## ➤ Civisme : Règles de voisinage

Nous apprécions la qualité de la vie dans notre commune rurale et il convient de rappeler quelques règles de bon voisinage pour la conforter. Ces règles concernent plusieurs domaines :

### La maîtrise du bruit

Les nuisances sonores sont susceptibles de troubler la quiétude du voisinage. Pour rappel, les nuisances sonores sont réglementées par un arrêté préfectoral, en date du 12 juillet 2013.

Par conséquent, les activités momentanées de bricolage ou de jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, peuvent être effectuées par les particuliers dans les horaires autorisés.

### Horaires fixés par arrêté préfectoral :

- Les jours ouvrables  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis  
de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés  
de 10h00 à 12h00



### Nuisances et divagations des animaux domestiques

Il importe de rappeler la responsabilité première du propriétaire d'animaux domestiques : la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (aboiements & divagations notamment).

### L'interdiction du brûlage des déchets végétaux

Il est interdit de brûler les déchets verts, issus de la taille de haies et d'arbustes, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin **sur tout le territoire de la commune**.

Retrouvez plus d'infos sur [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -> Lutte contre les bruits de voisinage



## ➤ Semaine « Défi mobilité », c'est aussi pour Vie et Boulogne



# Vie pratique

## ➤ Emploi – Tremplin – Acemus



**Tremplin**  
L'EMPLOI SOLIDAIRE

**À la recherche d'un emploi ?  
Tremplin, une solution pour accéder  
à une vie professionnelle active !**

### Des missions de travail

L'association TREMPLIN est en relation permanente avec des particuliers, associations, collectivités, agriculteurs, commerçants, artisans et entreprises.

Elle peut vous proposer de nombreuses missions en lien avec vos compétences et en fonction de vos disponibilités.

### Un accompagnement dans votre parcours

Un Conseiller en Insertion Professionnelle vous accompagne dans votre parcours socio-professionnel avec :

- des entretiens individuels
- des évaluations en situation de travail
- des supports et informations mis à votre disposition
- des ateliers collectifs proposés (CV, lettre de motivation...)
- des formations courtes (informatique, PSC1, SST...)
- des stages

L'EMPLOI D'UTILITE SOCIALE  
**Acemus**

**Ateliers &  
Chantiers d'insertion**



### Facilitateur d'insertion sociale et professionnelle

L'association ACEMUS accompagne ses salariés dans leur insertion sociale et professionnelle.

Un suivi personnalisé avec un **contrat à durée déterminée d'insertion** est proposé aux bénéficiaires du RSA (30h/semaine minimum).



### Deux supports d'activité

**Maraîchage sur le site des Jardins de l'Aumônerie à Aizenay :** plantation, récolte et vente des produits au magasin et en ligne, accueil des clients pour la cueillette des petits fruits rouges.

**Espaces verts sur différents sites de la Communauté de Communes Vie & Boulogne :** réalisation de travaux en espaces verts pour les collectivités, les entreprises, les associations, les particuliers. Tonte, taille, plantation, débroussaillage, désherbage, entretien des voiries. Gestion raisonnée en accord avec les nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts.

Association intermédiaire TREMPLIN et Chantiers d'insertion ACEMUS  
16 rue de l'Ancien Prieuré - 85170 Le Poiré-sur-Vie  
02 51 06 41 59  
accueil@tremplinacemus.fr  
www.tremplinacemus.fr

## ➤ Du nouveau chez les artisans et commerçants chapellois

**EFD RENOV**  
**FRANTZ DREYFUSS, ARTISAN**  
RCS:841386956

**PLOMBERIE  
ELECTRICITE  
AGENCEMENT  
RENOVATION**

**DEVIS GRATUIT**

85670 LA CHAPELLE PALLUAU

**06-13-26-23-30 06-36-41-11-91**

**Salon Lucky'dog**  
427 abonnés · 1 abonnements

Initialement installée à Aizenay,  
Sandrine vous accueille désormais  
dans son nouveau  
salon de coiffure

6, La Vergne  
(route de Maché)  
85670 LA CHAPELLE-PALLUAU  
Contact : 02 51 94 86 47

Actualité à suivre  
sur la page Facebook

Votre salon Epi'look Coiffure devient

**Caract Hair**  
Salon de coiffure Mixte

**OUVERTURE  
Jeudi 12 Mai**

**Horaires :**  
Le Lundi 14h-18h  
Du Mardi au Vendredi 9h-13h 14h-19h  
Le Samedi 8h-13h

19 Place de l'Eglise - 85670 La Chapelle Palluau  
02 51 98 52 45 - caracthair85670@gmail.com





# "Prenez-en de la graine"



## Entretien des espaces verts

Protéger la biodiversité chelloise par la mise en place de nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts et urbains.

Nouveauté

### Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le préfixe "bio" signifiant "vie", on peut dire que ce terme désigne l'ensemble des êtres vivants d'un espace donné. La biodiversité chelloise comprend donc l'ensemble des écosystèmes naturels présents sur notre commune (haies, mares, prairies, pieds de murs...), l'ensemble des êtres vivants qui les composent (faune et flore) et les interactions qui existent entre eux.

Notre commune est déjà engagée dans des pratiques respectueuses de l'environnement car dès 2010 pour préserver notre ressource en eau, elle adopte l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics et c'est une excellente chose !

En tant que premier maillon des chaînes alimentaires, les plantes sauvages sont indispensables au bon fonctionnement de nos écosystèmes. Donc, pour

protéger notre biodiversité, il faut commencer par prendre soin de nos plantes sauvages.

De fait, la culture du "tout propre" est remise en cause : il ne s'agit plus de "se battre" contre les "mauvaises herbes", mais plutôt de les accueillir, voire même de les favoriser. Changeons de regard, essayons de nous défaire de nos conventions et coutumes (habitudes, culture ?) ... et allons vers plus de sens et de cohérence !

### Pourquoi protéger notre biodiversité ?

La protection de notre flore spontanée nous apporte de multiples avantages, que l'on peut diviser en trois thèmes :

#### 1) Ecologie

Comme évoqué précédemment, les plantes sauvages sont à la base du fonctionnement de toutes les chaînes alimentaires. En les protégeant, se sont tous les êtres vivants qui en dépendent qui sont protégés ! Et l'on sait aujourd'hui que plus les écosystèmes sont riches et diversifiés, plus ils seront équilibrés et résilients.

Les plantes sauvages sont adaptées à nos sols et à notre climat. Elles demandent donc moins de temps et de soin pour pousser et fleurir (pas d'arrosage, pas d'apport d'engrais, ...). Par ailleurs, elles sont très utiles pour freiner, filtrer et faire pénétrer l'eau dans nos sols, et permettre à nos nappes phréatiques de se reconstituer. Par leur seule présence, elles diminuent la formation d'îlots de chaleur et participent donc à limiter le réchauffement climatique.

Ainsi, en leur laissant la place de se développer, nous participons activement à la protection de notre environnement et au bon fonctionnement de nos écosystèmes.

#### 2) Culture

Nos aïeux vivaient au contact direct de leur environnement et c'est en inventant des pratiques pour leurs besoins qu'ils ont peu à peu façonné l'identité paysagère de notre commune : le haut-bocage. Parmi ces pratiques, nous retrouvons les haies sur talus pour

assainir les chemins, la mise en têtards des grands arbres pour récolter le bois ou nourrir le bétail lors d'étés trop secs, la pratique du plessage pour clôturer les animaux... Par ailleurs, nombre de ces plantes que l'on nomme aujourd'hui "indésirables" étaient utilisées pour se nourrir, se soigner, confectionner des liens ou des paniers...

En réactualisant ces pratiques, nous perpétons des savoirs qui font partie intégrante du patrimoine historique, naturel et culturel de notre commune.

#### 3) Aménités et bien-être

Les aménités procurées par la proximité de la Nature sont toutes ces choses que l'on ne peut pas quantifier mais qui nous font du bien. Il s'agit par exemple du feuillage vert d'un arbre qui se démarque sur fond de ciel bleu. Ou encore du bruit du vent dans les feuilles des arbres, du chant des oiseaux...

Les plantes sauvages jouent également un grand rôle tous les étés : en recouvrant des murs ou des trottoirs goudronnés, elles peuvent faire baisser la température au sol de 3 à 4°C.

Par l'ombre qu'ils portent, les arbres de haut-jet sont une aubaine pour diminuer la température et rendre l'air plus respirable. Ainsi, nos végétaux sont précieux pour lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

En augmentant les surfaces végétalisées, nous rendons notre commune plus agréable à vivre.

## Comment faire ?

En accueillant la flore spontanée de notre commune dans nos rues, nos allées, notre cimetière, nos pieds de murs, nos trottoirs... L'entretien consiste alors à prendre soin de notre environnement en réfléchissant pour redonner du sens à nos actions. Par exemple, est-il vraiment

nécessaire de tondre la totalité d'un espace vert que les gens ne font que traverser ? A-t-on vraiment besoin d'un trottoir de 4 mètres de large pour circuler convenablement ? Etc... Changeons notre regard et laissons la nature s'installer parmi nous...

## Et concrètement sur le terrain ?

Explications avec les quatre principales zones d'entretien :

### Les massifs fleuris :

L'utilisation des plantes sauvages dans les massifs fleuris est pleine d'intérêts : comme elles sont adaptées au sol et au climat, elles ne nécessitent ni arrosage, ni engrais ! De plus, elles sont adaptées à nos insectes qui y trouveront le gîte et le couvert.

Nous les utilisons de deux façons : soit en les prélevant de façon éthique dans la nature et en les réimplantant dans les massifs, soit en sélectionnant les semis spontanés directement dans les massifs.

L'entretien consiste alors à accompagner la vie des massifs pour les mettre en valeur, rendre le tout esthétique, vivant et agréable à vivre.



Massifs route des Sables



Haies Benje imp. des Terres jaunes

Haie plessée imp. des Terres Jaunes



### Les haies

Lorsque ça sera possible, les haies ne seront plus taillées « en boule » ou « au carré ». Ce type de taille demande beaucoup de temps pour un résultat esthétique discutable et des intérêts écologiques réduits. Nous privilégierons donc les modes de taille plus naturels visant à accompagner leur développement, à leur restituer leurs intérêts écologiques, et à réduire et faciliter nos interventions.

Pour ce faire, nous utilisons différentes techniques telle que la mise en têtard, le plessage et la création de haies Benje.

### Les "grands" espaces verts

En fonction de l'utilisation que nous avons de nos espaces verts (terrain du vieux pont, petite chapelle, bassin d'orage, etc...), une place plus ou moins importante sera laissée aux hautes herbes qui sont indispensables au cycle de vie de nombreux insectes. Ainsi, les cheminements, les tours de tables de pique-nique, les zones de loisirs seront tondus régulièrement alors que les herbes hautes seront fauchées et évacuées une fois par an. Aussi, lorsque l'espace nous le permettra, nous laisserons sur place les tontes, par exemple en créant des andains. Cela nous fera gagner du temps, nous fera économiser du carburant (moins de tours en déchetterie) et pourra également nous servir à planter des arbres qui profiteront du paillage et de la décomposition des tontes.



Tonte sélective et andin d'herbe tondu au Bassin d'orage



Tonte sélective au parc du périscolaire



## Les trottoirs et pieds de murs

Les trottoirs servent essentiellement aux déplacements piétons. Aussi, quand ils sont suffisamment utilisés, l'herbe ne parvient pas à s'installer : leur fréquentation suffit à leur entretien. Dès lors, pourquoi s'échiner à vouloir supprimer les herbes spontanées qui se déploient sur les bords ou aux pieds des murs ? Ces plantes sont très utiles aux insectes en leur offrant leur pollen et leur nectar très tôt, dès la fin de l'hiver. C'est pourquoi nous désherbons les allées, les entrées de maison ou de garage mais laissons pousser les plantes en pieds de murs. C'est seulement quand elles seront fanées que nous passerons la débroussailluse.



Pied de mur fleuri au cimetière

Pied de mur en cours de végétalisation, rue de Nantes



## Conclusion

Je sais que ces nouvelles pratiques peuvent surprendre, questionner ou même déplaire. Pourtant, j'espère que cet article aura retenu votre attention et vous permettra de mieux comprendre notre mode de fonctionnement qui place au centre de sa démarche la protection de notre biodiversité ordinaire.

Si vous avez des questions, envie d'en savoir plus sur les plantes sauvages et les fonctionnements écologiques, n'hésitez pas à nous le faire savoir en mairie ou via Facebook.

Continuons à découvrir nos plantes sauvages et leurs intérêts écologiques, comestibles, médicinaux ou artisanaux et, je vous parle d'expérience, nous n'aurons plus de « mauvaises herbes » !

Cyrille Chauvet,  
Jardinier naturaliste  
Réfèrent des services techniques



## La Véronique de Perse (Veronica persica Poir.)

n°1



La Véronique de Perse est une plante annuelle très commune, mais sa petite taille la rend discrète. Pourtant, ses fleurs bleu clair veinées de bleu foncé sont magnifiques ! Elle s'épanouit dès les derniers jours de l'hiver, ce qui la rend très importante pour nos insectes butineurs qui peuvent profiter de son nectar dès le mois de Février.



Imp. des  
Marronniers



*"Toute plante est ornementale, nulle n'est laide ;  
il suffit de savoir les regarder..."*

*François Couplan*

*"L'ordre de la nature est lui seul sans imperfection ;  
mais il est voilé à nos yeux qui sont à peine ouverts."*

*Marc-Antoine de la Tourette*



# Agenda

## ➤ Calendrier des associations

- Journée Guinguette le **samedi 11 juin** de midi à minuit au vieux pont, organisée par Kouik la Belette.

L'association a besoin de votre aide pour ses débuts, elle vous propose de participer à leur cagnotte : n'hésitez pas à faire un don, rendez-vous sur [helloasso.com](https://helloasso.com)



- Audition de Tempo Musique le **samedi 18 juin** de 15h30 à 18h30, à l'Espace A'Capella. Petite restauration à la suite.
- Kermesse de l'école du RPI Sainte Agnès et Saint Joseph au stade le **dimanche 19 juin**.
- Pique-nique géant le **dimanche 26 juin** au stade organisé par le Comité des fêtes. Tous les chapellois peuvent venir ce qui permettra de renouer les liens perdus à cause de la Covid, ainsi que les nouveaux habitants de se faire connaître. Venez avec votre pique-nique, un verre de bienvenue sera offert au participant. Un concert sera donné en début après-midi.
- Festival Grat'moila le **samedi 2 septembre** avec l'association Hopopope.

## ➤ Inauguration



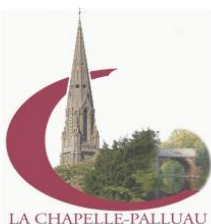
**LE 17  
SEPTEMBRE  
2022**

**INAUGURATION  
ESPACE  
A'CAPELLA**



**VISITE  
PARADE  
SPECTACLE**

1 chemin des Ecottats  
85670 La Chapelle-Palluau



Un rendez-vous attendu,  
à ne pas manquer !  
Plein de surprises vous attendent...

